

---

M.E.S., Numéro 133, Vol. 2, mars – avril 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mars - avril 2024*



# LA LIBÉRATION D'UN COMMERCE INTRA-AFRICAIN JUSTE ET ÉQUILIBRÉ : cas de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF)

par

**André-José BANDABA NGABO**  
**Stéphane KIKANDA KAMANGO**  
**Godefroid MISENGA MILABYO**

(Tous) Assistants et Doctorants, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion,  
Université de Kinshasa

---

## Résumé

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré est un objectif clé de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). La ZLECAF vise à créer un marché unique et intégré en Afrique, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce entre les pays africains.

La ZLECAF offre de nombreuses opportunités économiques pour l'Afrique. Elle favorise la croissance économique, l'industrialisation et la création d'emplois en facilitant les échanges commerciaux entre les pays africains. Elle permet également aux entreprises africaines de bénéficier d'un accès plus facile aux marchés régionaux, ce qui favorise leur compétitivité et leur expansion.

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré implique également de prendre en compte les disparités économiques entre les pays africains. Il est important de mettre en place des mécanismes pour que tous les pays bénéficient équitablement des avantages de la ZLECAF. Cela peut inclure des mesures de soutien aux pays les moins développés, des politiques de développement industriel et des programmes d'infrastructures pour réduire les écarts économiques.

La ZLECAF nécessite également un cadre juridique et institutionnel solide pour garantir son bon fonctionnement. Cela comprend des règles commerciales claires, des mécanismes de règlement des différends et des institutions efficaces pour faciliter la mise en œuvre et la gestion de la ZLECAF.

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré, dans le cadre de la ZLECAF, vise à créer un marché unique et intégré en Afrique, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce entre les pays africains. Cela offre des opportunités économiques, favorise la croissance et l'industrialisation, tout en prenant en compte les disparités économiques entre les pays africains et en établissant un cadre juridique et institutionnel solide.

**Mots-clés :** libération du commerce intra-africain, commerce équitable et équilibré, Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), croissance économique

## Abstract

Unleashing fair and balanced intra-African trade is a key objective of the African Continental Free Trade Area (ZLECAF). The AfCFTA aims to create a single and integrated market in Africa, by eliminating tariff and non-tariff barriers to trade between African countries.

The AfCFTA offers many economic opportunities for Africa. It promotes economic growth, industrialization and job creation by facilitating trade between African countries. It also allows African companies to benefit from easier access to regional markets, which promotes their competitiveness and expansion.

The release of fair and balanced intra-African trade also involves taking into account economic disparities between African countries. It is important to put in place mechanisms so that all countries benefit equitably from the benefits of the AfCFTA. This may include support measures for less developed countries, industrial development policies and infrastructure programs to reduce economic gaps.

The ZLECAF also requires a solid legal and institutional framework to ensure its proper functioning. This includes clear trade rules, dispute resolution mechanisms and effective institutions to facilitate the implementation and management of the AfCFTA.

The liberation of fair and balanced intra-African trade, within the framework of the AfCFTA, aims to create a single and integrated market in Africa, by eliminating tariff and non-tariff barriers to trade between

*African countries. This provides economic opportunities, promotes growth and industrialization, while taking into account economic disparities between African countries and establishing a solid legal and institutional framework.*

**Keywords :** *liberation of intra-African trade, fair and balanced trade, African Continental Free Trade Area (ZLECAF), economic growth*

## INTRODUCTION

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré est un objectif clé pour le développement économique et social de l'Afrique. Cela implique la création d'un environnement commercial favorable qui permet aux pays africains de tirer pleinement parti de leur potentiel économique et de promouvoir une croissance inclusive et durable.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est une initiative majeure qui vise à réaliser cet objectif. En éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et des services entre les pays africains, la ZLECAF cherche à créer un marché unique et intégré en Afrique.

La ZLECAF offre de nombreuses opportunités pour les pays africains. Elle favorise la diversification économique, l'industrialisation et la création d'emplois. En facilitant les échanges commerciaux entre les pays membres, la ZLECAF encourage également l'innovation et la compétitivité des entreprises africaines sur les marchés régionaux et internationaux.

Cependant, pour que la libération du commerce intra-africain soit juste et équilibrée, il est essentiel de prendre en compte les disparités économiques et les capacités de chaque pays. Il est important de mettre en place des mécanismes de soutien et d'accompagnement pour les pays les moins développés, afin de garantir leur participation effective et équitable à la ZLECAF.

De plus, il est crucial de veiller à ce que la libération du commerce ne se fasse pas au détriment des populations vulnérables et des secteurs sensibles de l'économie. Des politiques de protection sociale et des mesures d'accompagnement doivent être mises en place pour atténuer les éventuels effets négatifs de la libéralisation du commerce.

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré est essentielle pour le développement économique de l'Afrique. La ZLECAF représente une opportunité majeure pour atteindre cet objectif en créant un marché unique et intégré. Cependant, il est important de veiller à ce que cette libération soit équitable et prenne en compte les disparités économiques et les capacités de chaque pays, tout en protégeant les populations vulnérables et les secteurs sensibles de l'économie.

Pour bien expliciter cette réalité par rapport au développement de l'Afrique, la structure de la présente étude gravite autour de trois points hormis cette introduction et la conclusion qui en clôture.

## I. PRÉSENTATION DE LA ZLECAF ET DE SON IMPORTANCE POUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est un accord commercial historique qui a été signé en mars 2018 par 44 pays africains. Il vise à créer un marché unique et intégré en Afrique, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et des services entre les pays membres.

### 1.1. Objectifs de la ZLECAF

L'objectif principal de la ZLECAF est de stimuler le commerce intra-africain et de promouvoir l'intégration économique régionale. En facilitant les échanges commerciaux entre les pays africains, la ZLECAF vise à accroître les investissements, à favoriser la création d'emplois, à promouvoir l'industrialisation et à stimuler la croissance économique sur le continent.

L'intégration économique de l'Afrique est d'une importance cruciale pour plusieurs raisons :

#### 1.1.1. Stimuler le commerce intra-africain

Actuellement, le commerce entre les pays africains est relativement faible, représentant seulement environ 15% du commerce total de l'Afrique. La ZLECAF vise à éliminer les obstacles

au commerce et à faciliter les échanges entre les pays membres, ce qui devrait stimuler le commerce intra-africain et favoriser une plus grande diversification des économies africaines.

De plus, le commerce intra-africain se situe à environ 16%, très en deçà du commerce intra-régional en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), avec respectivement 60%, 40% et 30% (CNUCED, 2013).

Le tableau 1 dresse le portrait de la fragmentation du commerce intra-africain au sein des frontières des communautés économiques régionales (CER). Par exemple, en 2015, le commerce au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) représentait près de 22% de commerce total des pays de la CER, contre à peine 1% pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS). La fragmentation du commerce en Afrique profite essentiellement aux pays non-africains qui représentent plus de 80% des échanges africains.

**Tableau : Parts de commerce au sein des CER en Afrique (en pourcentage %), de 1996 à 2015**

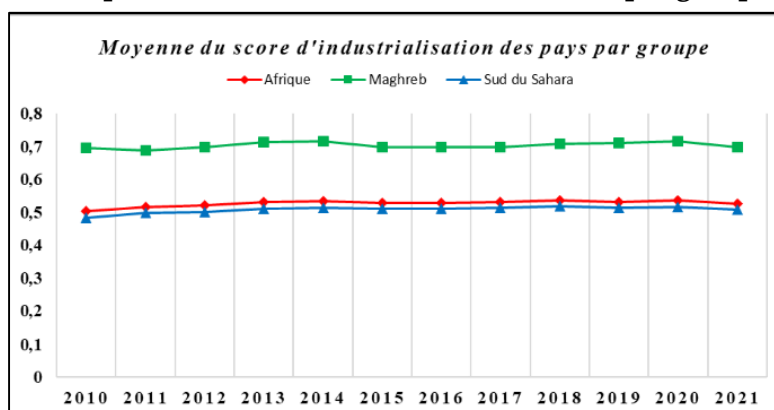
CER africains	Périodes	Intra-CER	En Afrique (hors-CER)	Dans le Monde (hors-Afrique)
Regroupement UMA	1996-2000	2,37	1,3	96,33
Regroupement UMA	2006-2015	3,50	2,37	94,13
Regroupement CEDEAO	1996-2000	12,72	3,97	83,31
Regroupement CEDEAO	2006-2015	21,8	5,52	72,68
Regroupement IGAD	1996-2000	8,32	9,61	82,07
Regroupement IGAD	2006-2015	5,77	5,40	88,83
Regroupement EAC	1996-2000	12,47	10,92	76,61
Regroupement EAC	2006-2015	10,87	9,83	79,30
Regroupement SADC	1996-2000	18,18	2,04	79,78
Regroupement SADC	2006-2015	19,04	2,74	78,22
Regroupement COMESA	1996-2000	5,60	10,13	84,27
Regroupement COMESA	2006-2015	6,39	9,26	84,35
Regroupement ECCAS	1996-2000	3,79	7,40	88,81
Regroupement ECCAS	2006-2015	0,99	7,25	91,76
Regroupement CENSAD	1996-2000	7,21	2,36	90,43
Regroupement CENSAD	2006-2015	7,25	3,57	89,18

Source : Calculs des auteurs, utilisant les données COMTRADE.

### 1.1.2. Favoriser l'industrialisation

L'intégration économique régionale peut jouer un rôle clé dans la promotion de l'industrialisation en Afrique. En encourageant les investissements dans les secteurs manufacturiers et en facilitant les échanges de biens intermédiaires, la ZLECAF peut contribuer à la création de chaînes de valeur régionales et à la transformation structurelle des économies africaines.

**Figure 1. Comparaison du niveau d'industrialisation par groupe de pays**



Source : auteurs, à partir des données de la BAD (2022).

### 1.1.3. Créer des opportunités d'emploi

L'intégration économique régionale peut favoriser la création d'emplois en Afrique. En stimulant les investissements et en favorisant la croissance économique, la ZLECAF peut contribuer à la création d'emplois formels et décents, en particulier pour les jeunes et les femmes.

### 1.1.4. Renforcer la compétitivité

En éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires, la ZLECAF peut encourager la concurrence et stimuler l'innovation. Cela peut aider les entreprises africaines à améliorer leur compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

### 1.1.5. Promouvoir l'intégration régionale

La ZLECAF vise également à promouvoir une plus grande intégration régionale en Afrique. En encourageant les échanges commerciaux et les investissements entre les pays membres, la ZLECAF peut renforcer les liens économiques et politiques entre les pays africains, favorisant ainsi la stabilité et la coopération régionale.

La ZLECAF représente une opportunité historique pour l'intégration économique de l'Afrique. En éliminant les barrières au commerce et en facilitant les échanges entre les pays africains, la ZLECAF peut contribuer à stimuler la croissance économique, à promouvoir l'industrialisation et à créer des opportunités d'emploi sur le continent.

## 1.2. Contexte spécifique du commerce intra-africain et défis rencontrés

Le commerce intra-africain est confronté à plusieurs défis qui entravent son développement et sa pleine réalisation. Défis les plus importants :

### 1.2.1. Infrastructures insuffisantes

Les infrastructures de transport et de logistique en Afrique sont souvent défaillantes, ce qui rend le commerce intra-africain coûteux et inefficace. Les routes, les ports, les aéroports et les réseaux ferroviaires doivent être améliorés pour faciliter les échanges commerciaux entre les pays africains.

### 1.2.2. Barrières tarifaires et non tarifaires

Les barrières tarifaires, telles que les droits de douane élevés, et les barrières non tarifaires, telles que les réglementations et les normes techniques différentes, entravent le commerce intra-africain. Il est nécessaire de réduire ces obstacles pour faciliter les échanges commerciaux.

### 1.2.3. Manque de diversification économique

De nombreux pays africains dépendent encore fortement des exportations de matières premières, ce qui limite la diversification de leurs économies. Une plus grande diversification économique favoriserait le commerce intra-africain en créant des opportunités pour les produits manufacturés et les services.

### 1.2.4. Faible capacité de production

Certains pays africains ont une capacité de production limitée, ce qui les rend moins compétitifs sur le marché régional. Il est important de renforcer les capacités productives des pays africains pour stimuler le commerce intra-africain.

### 1.2.5. Instabilité politique et conflits

Les conflits et l'instabilité politique dans certaines régions de l'Afrique entravent le commerce intra-africain en créant des incertitudes et des risques pour les entreprises. La résolution des conflits et la promotion de la stabilité politique sont essentielles pour favoriser le commerce régional.

### 1.2.6. Manque d'information et de coordination

Les entreprises africaines sont souvent confrontées à un manque d'information sur les opportunités commerciales et les procédures douanières dans les pays voisins. Une meilleure coordination entre les pays africains et la mise en place de plateformes d'information facilitent le commerce intra-africain.

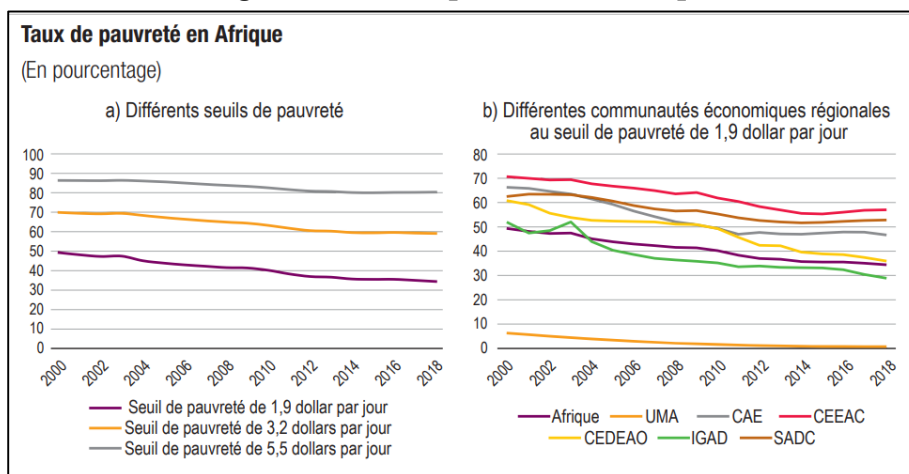
Pour surmonter ces défis, il est nécessaire de mettre en place des politiques et des mesures spécifiques. Cela inclut l'amélioration des infrastructures, la réduction des barrières tarifaires et

non tarifaires, la promotion de la diversification économique, le renforcement des capacités productives, la résolution des conflits et la promotion de la stabilité politique, ainsi que la coordination et l'échange d'informations entre les pays africains.

### 1.2.7. Niveau élevé de pauvreté

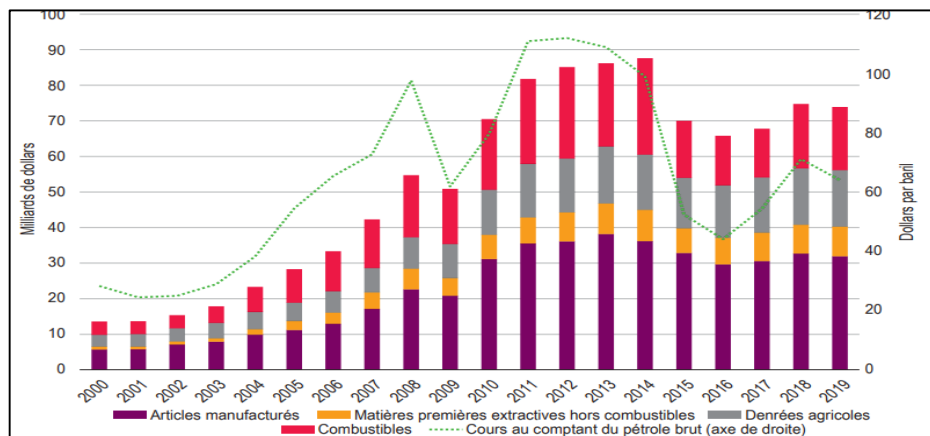
Au cours de la période 2010-2018, la pauvreté, telle que mesurée à l'aide du seuil de pauvreté et des taux de pauvreté, a diminué en Afrique, avec des variations selon les CER. La proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 40,2% en 2010 à 34,4% en 2018 pour les personnes dont le revenu ou la consommation est inférieur à 1,9 dollar par jour, de 63,2% à 59,1% avec un seuil de pauvreté fixé à 3,2 dollars par jour, et de 82,5% à 80,2% pour un seuil de pauvreté de 5,5 dollars par jour (fig. 4 a)). La pandémie a entraîné une aggravation de la pauvreté. Comme le montre Valensisi (Valensisi, 2020), l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) est la région du monde la plus touchée par l'extrême pauvreté : on estime que le taux de pauvreté y a augmenté de 2,7 points de pourcentage en 2020 en raison de la pandémie, ce qui correspond à 31 millions de personnes supplémentaires vivant dans l'extrême pauvreté (au seuil de pauvreté de 1,9 dollar par jour).

**Figure 2. Taux de pauvreté en Afrique**



### 1.2.8. Le commerce de marchandises

Le potentiel d'exportation de l'Afrique pâtit de la forte dépendance du continent à l'égard des produits de base, qui représentent 70% environ des exportations extracontinentales, les articles manufacturés ne comptant que pour 15%. Cette dépendance rend le continent vulnérable aux chocs extérieurs dus notamment à l'instabilité des prix des produits de base. La valeur totale des exportations africaines, soit 400 milliards de dollars, a diminué depuis 2010, essentiellement en raison de la baisse des prix des combustibles. En 2019, les exportations intra-africaines de marchandises ont totalisé 70 milliards de dollars et représenté 14,4 % des exportations totales de l'Afrique. En 2000-2019, le continent était la région du monde la plus dépendante des exportations et affichait la part la plus faible des exportations intrarégionales dans le total des exportations, à l'exception de l'Océanie.

**Figure 3. Exportations intra-africaines**

Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données de la base de données UNCTADStat

Les exportations extracontinentales sont dominées par les combustibles et les matières premières, qui représentent ensemble 62% des exportations. Par contre, 61% du commerce intra-africain comprennent des produits semi-transformés et transformés (International Trade Centre and UNCTAD, 2021), ce qui laisse penser que l'accroissement du commerce régional peut davantage contribuer à une croissance transformatrice et inclusive. La part des exportations intra-africaines des pays dont les exportations sont plus diversifiées est plus grande que celle des pays dont les exportations sont moins diversifiées (UNCTAD, 2019a).

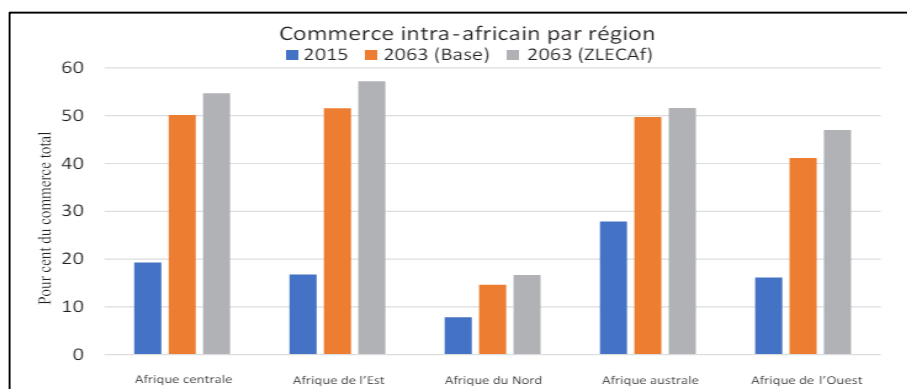
## II. VISIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA ZLECAF

### 2.1. Les visions de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF)

#### 2.1.1. Stimuler le commerce intra-africain

La ZLECAF vise à créer un marché unique africain en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce entre les pays membres. Cela permettra de favoriser les échanges commerciaux entre les pays africains et de réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs.

**Figure 4. Commerce intra-africain en pourcentage du commerce total en 2015 et 2063 selon deux scénarios.**

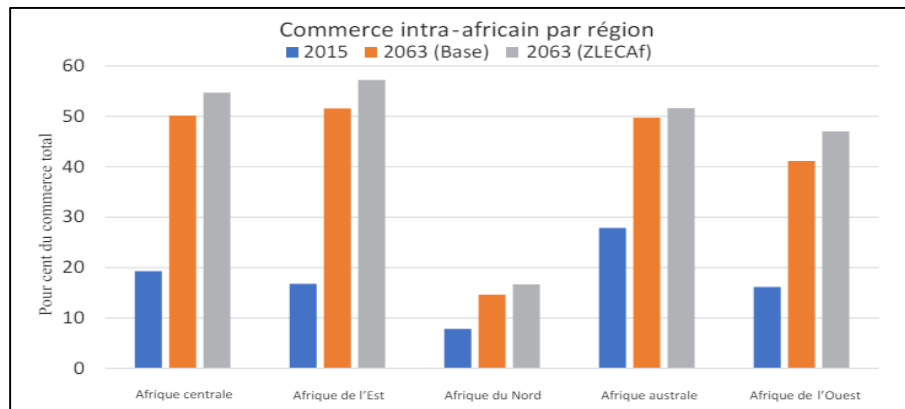


#### 2.1.2. Favoriser l'intégration régionale

La ZLECAF encourage la coopération économique et l'intégration régionale en Afrique. Elle vise à renforcer les liens économiques entre les pays membres, à harmoniser les politiques commerciales et à promouvoir la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.



**Figure 5. Commerce intra-africain en pourcentage du commerce total en 2015 et 2063 selon deux scénarios.**



### 2.1.3. Promouvoir le développement économique

La ZLECAf cherche à stimuler la croissance économique en favorisant les investissements, en créant des emplois et en développant les secteurs économiques des pays membres. Elle vise également à encourager l'industrialisation et la diversification économique en Afrique.

### 2.1.4. Renforcer la compétitivité

La ZLECAf encourage la compétitivité des entreprises africaines en leur offrant un accès à un marché plus vaste et en les incitant à améliorer leur productivité et leur qualité. Cela favorisera la création d'entreprises compétitives et innovantes, capables de rivaliser sur les marchés internationaux.

### 2.1.2. Les principes fondamentaux de la ZLECAF

#### 2.1.2.1. Non-discrimination

La ZLECAf promeut le traitement national et l'égalité de traitement entre les pays membres. Elle vise à éliminer les discriminations et les préférences nationales dans le commerce intra-africain.

#### 2.1.2.2. Libéralisation progressive

La ZLECAf prévoit une libéralisation progressive du commerce entre les pays membres. Les droits de douane et les barrières non tarifaires seront réduits de manière progressive, permettant aux pays membres de s'adapter progressivement aux nouvelles conditions commerciales.

#### 2.1.2.3. Coopération et coordination

La ZLECAf encourage la coopération et la coordination entre les pays membres. Elle prévoit la mise en place de mécanismes de consultation et de résolution des différends, ainsi que la coordination des politiques commerciales et des réglementations.

#### 2.1.2.4. Développement inclusif

La ZLECAf vise à promouvoir un développement économique inclusif et durable en Afrique. Elle prévoit des mesures spécifiques pour soutenir les pays les moins avancés, les petites et moyennes entreprises, les femmes entrepreneurs et les jeunes entrepreneurs.

Ces objectifs et principes fondamentaux guident la mise en œuvre de la ZLECAf et visent à créer un environnement favorable au commerce et au développement économique en Afrique.

## III. AVANTAGES POTENTIELS DE LA ZLECAF

### 3.1. Stimuler la croissance économique et le développement durable

Pour stimuler la croissance économique et le développement durable au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), voici quelques mesures qui peuvent être prises :

### 3.1.1. Promotion de l'investissement

Les pays membres de la ZLECAF peuvent mettre en place des politiques et des incitations pour attirer les investissements étrangers et nationaux. Cela peut inclure des réductions fiscales, des facilités administratives et des garanties pour les investisseurs.

### 3.1.2. Développement des infrastructures

Les pays membres de la ZLECAF peuvent investir dans le développement des infrastructures telles que les routes, les ports, les aéroports et les réseaux de télécommunications. Cela facilitera les échanges commerciaux et encouragera l'intégration économique régionale.

### 3.1.3. Renforcement des capacités productives

Les pays membres de la ZLECAF peuvent travailler à renforcer leurs capacités productives dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Cela permettra de créer des emplois, d'augmenter les revenus et de réduire la dépendance aux importations.

### 3.1.4. Facilitation du commerce transfrontalier

Les pays membres de la ZLECAF peuvent mettre en place des mesures pour faciliter le commerce transfrontalier, telles que la simplification des procédures douanières, la réduction des coûts logistiques et l'harmonisation des réglementations commerciales.

### 3.1.5. Promotion de l'innovation et de la technologie

Les pays membres de la ZLECAF peuvent encourager l'innovation et l'adoption de technologies avancées dans les secteurs économiques. Cela favorisera la compétitivité et la productivité des entreprises africaines.

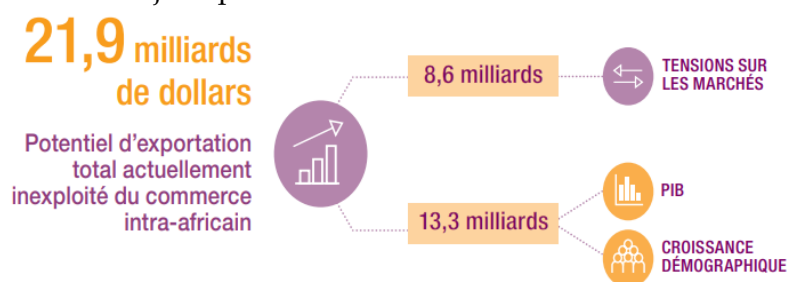
### 3.1.6. Renforcement du capital humain

Les pays membres de la ZLECAF peuvent investir dans l'éducation, la formation professionnelle et le développement des compétences pour améliorer le capital humain. Cela permettra de créer une main-d'œuvre qualifiée et adaptée aux besoins du marché du travail.

### 3.1.7. Promotion du commerce intra-africain

Les pays membres de la ZLECAF peuvent promouvoir le commerce intra-africain en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires, en facilitant les échanges commerciaux et en encourageant les entreprises à se tourner vers les marchés africains.

Dans les conditions tarifaires actuelles, le potentiel d'exportation total inexploité du commerce intra-africain est déjà important



On estime le potentiel total des exportations intra-africaines selon la méthode décrite dans l'encadré 7, compte tenu de l'offre, de la demande et de la facilité de commercer. Si l'on compare le potentiel d'exportation aux échanges réels, on s'aperçoit que le potentiel d'exportation total inexploité du commerce intra-africain est d'environ 21,9 milliards de dollars, soit l'équivalent de 43% des exportations intra-africaines (moyenne annuelle entre 2015 et 2019), pour les biens visés par l'analyse du potentiel d'exportation. Ce potentiel d'exportation inexploité est, pour plus d'un tiers, statique car lié à des tensions ; en d'autres termes, 8,6 milliards de dollars d'échanges pourraient être réalisés si l'on s'efforçait de repérer les tensions auxquelles les marchés sont actuellement en proie dans le commerce africain et d'y remédier<sup>18</sup>. Les 13,3 milliards de dollars

restants sont liés à la croissance du PIB et de la population, qui devrait se traduire par une augmentation de l'offre et de la demande.

#### IV. LES DÉFIS DE LA LIBÉRATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN

##### 4.1. Barrières tarifaires et non tarifaires persistantes

###### 1.1.1. Droits de douane élevés et réglementations complexes

Les droits de douane élevés et les réglementations complexes au sein de la ZLECAF peuvent constituer des obstacles au commerce intra-africain et à la création d'opportunités d'emploi. Voici quelques mesures qui peuvent être prises pour remédier à ces problèmes :

- réduction des droits de douane : Les pays membres de la ZLECAF peuvent convenir de réduire progressivement les droits de douane sur les produits échangés entre eux. Cela favorisera le commerce en rendant les produits plus abordables et compétitifs sur le marché.
- simplification des procédures douanières : Les pays membres de la ZLECAF peuvent harmoniser et simplifier les procédures douanières pour faciliter le commerce transfrontalier. Cela peut inclure la mise en place de guichets uniques pour les formalités douanières, l'automatisation des processus et la réduction des délais de dédouanement.
- harmonisation des réglementations : Les pays membres de la ZLECAF peuvent travailler ensemble pour harmoniser leurs réglementations commerciales et techniques. Cela facilitera la conformité aux normes et réglementations communes, réduisant ainsi les coûts et les obstacles au commerce.
- renforcement des capacités : Les pays membres de la ZLECAF peuvent investir dans le renforcement des capacités des administrations douanières et des organismes de réglementation afin de faciliter la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Cela peut inclure la formation du personnel, l'amélioration des infrastructures et l'adoption de technologies modernes.
- promotion de la transparence : Les pays membres de la ZLECAF peuvent promouvoir la transparence en matière de réglementations commerciales et douanières. Cela peut inclure la publication en ligne des réglementations, des procédures et des tarifs douaniers, ainsi que la mise en place de mécanismes de résolution des litiges commerciaux transparents et efficaces.

En mettant en œuvre ces mesures, les pays membres de la ZLECAF pourront réduire les droits de douane élevés et simplifier les réglementations complexes, ce qui favorisera le commerce intra-africain, stimulera la croissance économique et créera des opportunités d'emploi.

###### 1.1.2. Obstacles non tarifaires tels que les normes et les procédures douanières

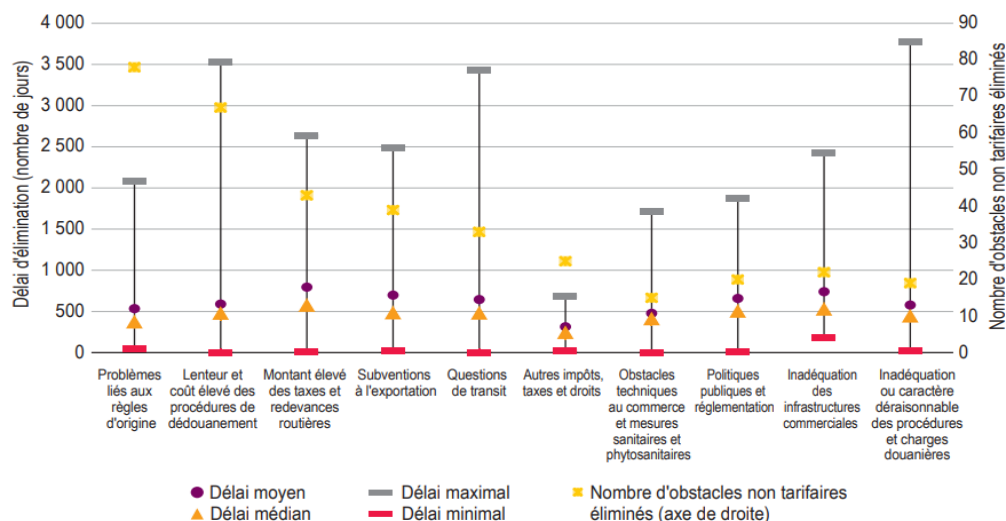
Les obstacles non tarifaires, tels que les normes et les procédures douanières, peuvent constituer des défis importants pour le commerce intra-africain au sein de la ZLECAF. Voici quelques mesures qui peuvent être prises pour remédier à ces problèmes :

- harmonisation des normes : Les pays membres de la ZLECAF peuvent travailler ensemble pour harmoniser leurs normes techniques et sanitaires. Cela facilitera la conformité des produits échangés et réduira les coûts liés à l'adaptation aux différentes normes nationales.
- simplification des procédures douanières : Les pays membres de la ZLECAF peuvent simplifier et harmoniser leurs procédures douanières. Cela peut inclure la mise en place de guichets uniques pour les formalités douanières, l'adoption de documents électroniques et la réduction des délais de dédouanement.
- renforcement des capacités : Les pays membres de la ZLECAF peuvent investir dans le renforcement des capacités des administrations douanières et des organismes de réglementation. Cela peut inclure la formation du personnel, l'amélioration des infrastructures et l'adoption de technologies modernes pour faciliter la mise en œuvre des procédures douanières.
- promotion de la transparence : Les pays membres de la ZLECAF peuvent promouvoir la transparence en matière de réglementations et de procédures douanières. Cela peut inclure la publication en ligne des réglementations, des procédures et des tarifs douaniers, ainsi que la mise en place de mécanismes de résolution des litiges transparents et efficaces.

- consultation et coordination : Les pays membres de la ZLECAF peuvent mettre en place des mécanismes de consultation et de coordination réguliers pour discuter des questions liées aux normes et aux procédures douanières.

En mettant en œuvre ces mesures, les pays membres de la ZLECAF pourront réduire les obstacles non tarifaires tels que les normes et les procédures douanières, ce qui facilitera le commerce intra-africain, stimulera la compétitivité des entreprises et favorisera la croissance économique.

**Figure 6. Zone de libre-échange tripartite : Obstacles non tarifaires les plus fréquemment signalés et délai nécessaire pour leur élimination, janvier 2009-janvier 2021**



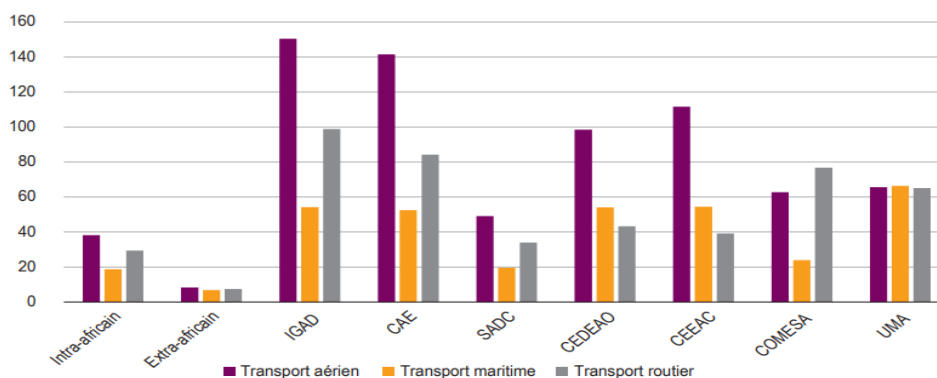
Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données de la plateforme en ligne sur les obstacles non tarifaires dans la zone de libre-échange tripartite.

## 4.2. Infrastructures et logistique insuffisantes

### 4.1.1. Manque d'infrastructures de transport et de connectivité régionale

Le manque d'infrastructures de transport et de connectivité régionale est un autre obstacle majeur au commerce intra-africain au sein de la ZLECAF.

**Figure 7. Coûts de transport en Afrique, par sous-région et mode de transport, 2016 (en %)**



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat

La Zone de libre-échange continentale africaine devrait être un catalyseur de projets d'infrastructure. Jusqu'à présent, les routes à revêtement en dur se sont principalement développées de l'intérieur des terres vers le littoral à des fins d'exportation de ressources naturelles, pour des raisons coloniales et politiques. Les pays africains doivent réorienter le réseau routier et établir plus de liaisons à l'intérieur des terres (Bonfatti and Poelhekke, 2020). Selon les estimations de la Banque africaine de développement, cela nécessiterait d'investir entre 130 milliards de dollars et 170 milliards de dollars par an dans les infrastructures<sup>38</sup>. Dans l'attente de ces investissements, il est possible de faciliter le commerce par l'établissement de zones

économiques spéciales transfrontalières, à l'exemple de celle de Sikasso-KorhogoBobo Dioulasso, entre le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, première du genre en Afrique de l'Ouest<sup>39</sup>

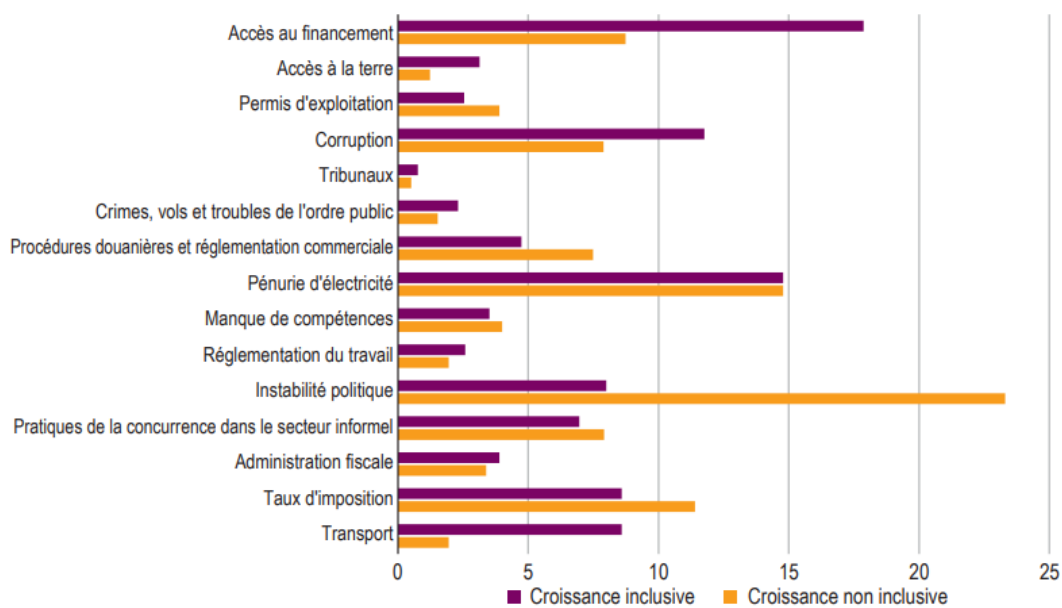
#### 4.1.2. Problèmes de logistique et de facilitation des échanges

Les problèmes de logistique et de facilitation des échanges au sein de la ZLECAF. Voici quelques mesures qui peuvent être prises pour remédier à ces problèmes :

- simplification des procédures douanières : Les pays membres de la ZLECAF peuvent simplifier les procédures douanières en mettant en place des systèmes de dédouanement électronique, en réduisant les formalités administratives et en harmonisant les réglementations douanières. Cela permettra de réduire les délais de dédouanement et de faciliter le mouvement des marchandises.
- amélioration des infrastructures logistiques : Les pays membres de la ZLECAF peuvent investir dans l'amélioration des infrastructures logistiques, telles que les entrepôts, les terminaux de transport et les zones économiques spéciales. Cela permettra de faciliter le stockage, la manutention et la distribution des marchandises.
- renforcement des capacités des acteurs du commerce : Les pays membres de la ZLECAF peuvent renforcer les capacités des acteurs du commerce, tels que les exportateurs, les importateurs et les transporteurs. Cela peut inclure la formation sur les procédures douanières, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les normes de qualité.
- promotion de la coopération régionale : Les pays membres de la ZLECAF peuvent promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la logistique et de la facilitation des échanges. Cela peut inclure la mise en place de mécanismes de coordination régionale, l'échange d'informations et de bonnes pratiques, et la création de guichets uniques pour faciliter les procédures d'importation et d'exportation.
- utilisation des technologies de l'information et de la communication : Les pays membres de la ZLECAF peuvent utiliser les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la logistique et la facilitation des échanges. Cela peut inclure l'utilisation de systèmes de suivi des marchandises en temps réel, de plateformes de commerce électronique et de solutions de paiement en ligne.

En mettant en œuvre ces mesures, les pays membres de la ZLECAF pourront améliorer la logistique et la facilitation des échanges, ce qui facilitera le commerce intra-africain, réduira les coûts de transaction et stimulera le développement économique de la région.

**Figure 8. Obstacles rencontrés par les entreprises exportatrices africaines (En pourcentage**



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données issues des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises (plusieurs années).

L'importance des obstacles rencontrés diffère selon la taille des entreprises. Cette différence est particulièrement notable dans le cas des taux d'imposition et du manque de main-d'œuvre qualifiée, qui sont bien plus problématiques pour les grandes entreprises. Ces inégalités entre les entreprises ont encore été aggravées par la pandémie de COVID-19. En avril-août 2020, la Banque mondiale a réalisé une série d'enquêtes sur les conséquences de la pandémie auprès d'entreprises de 18 pays africains, qui fait état de la fermeture d'un quart des entreprises interrogées et d'une sérieuse chute des ventes pour d'autres.

### 4.3. Inégalités économiques et disparités entre les pays africains

Au sein de la ZLECAF, il existe effectivement des différences de développement économique et de compétitivité entre les pays membres. Ces différences peuvent être attribuées à plusieurs facteurs, tels que :

- niveau de développement économique initial : Certains pays membres de la ZLECAF ont un niveau de développement économique plus élevé que d'autres. Ces pays ont généralement des infrastructures plus développées, une main-d'œuvre qualifiée et des industries plus avancées, ce qui leur confère un avantage compétitif par rapport aux pays moins développés.
- diversité économique : Les pays membres de la ZLECAF ont des structures économiques différentes, avec certains pays étant spécialisés dans l'agriculture, d'autres dans l'industrie manufacturière, et d'autres encore dans les services. Cette diversité économique peut entraîner des différences de compétitivité entre les pays.
- capacités productives : Les pays membres de la ZLECAF ont des capacités productives différentes, notamment en termes de technologie, de capital humain et de ressources naturelles. Les pays qui disposent de capacités productives plus avancées sont généralement plus compétitifs sur le marché régional.
- politiques économiques : Les politiques économiques mises en œuvre par les pays membres de la ZLECAF peuvent également influencer leur développement économique et leur compétitivité. Des politiques favorables à l'investissement, à l'innovation et à l'ouverture commerciale peuvent stimuler la compétitivité d'un pays, tandis que des politiques protectionnistes ou inefficaces peuvent entraver son développement économique.

Il est important de noter que la ZLECAF vise précisément à réduire ces écarts de développement économique et de compétitivité entre les pays membres. En facilitant le commerce intra-africain, la ZLECAF permet aux pays moins développés de bénéficier de l'accès à de nouveaux marchés et de tirer parti des avantages comparatifs des autres pays membres.

## V. MESURES POUR UNE LIBÉRATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN JUSTE ET ÉQUILIBRÉE

### 5.1. Renforcement des capacités et soutien aux pays les moins avancés

#### 5.1.1. Accompagnement des pays en développement pour améliorer leur compétitivité

Pour accompagner les pays en développement et améliorer leur compétitivité au sein de la ZLECAF, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- renforcement des capacités : Il est essentiel de soutenir les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités productives. Cela peut inclure des programmes de formation et de développement des compétences, des investissements dans les infrastructures, la modernisation des technologies et l'amélioration de la productivité agricole.
- accès au financement : Les pays en développement peuvent avoir besoin d'un accès accru au financement pour investir dans leur développement économique. Il est important de mettre en place des mécanismes de financement adaptés, tels que des prêts à taux préférentiels, des subventions ou des fonds de développement spécifiques à la ZLECAF.
- promotion du commerce intra-régional : La ZLECAF peut jouer un rôle clé dans la promotion du commerce intra-régional en facilitant les échanges commerciaux entre les pays membres. Cela peut inclure la simplification des procédures douanières, la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires, ainsi que la promotion de la connectivité logistique.

- accès aux marchés : Il est important de soutenir les pays en développement dans leur accès aux marchés régionaux. Cela peut être réalisé en encourageant les grandes économies à ouvrir leurs marchés aux produits des pays en développement, en facilitant les partenariats commerciaux et en promouvant les exportations des pays en développement.
- promotion de l'innovation et de la technologie : Les pays en développement peuvent bénéficier de programmes de soutien à l'innovation et à la technologie. Cela peut inclure des investissements dans la recherche et le développement, des partenariats avec des entreprises technologiques et des transferts de technologie.
- protection des industries naissantes : Pour permettre aux industries naissantes des pays en développement de se développer, il peut être nécessaire de mettre en place des politiques de protection, telles que des droits de douane préférentiels ou des quotas d'importation pour certains produits.

En mettant en œuvre ces mesures, la ZLECAF peut contribuer à améliorer la compétitivité des pays en développement et à favoriser une intégration économique plus équilibrée au sein de la zone de libre-échange continentale africaine.

#### 5.1.2. Mise en place de mécanismes de compensation pour réduire les inégalités

Pour réduire les inégalités au sein de la ZLECAF, il est possible de mettre en place des mécanismes de compensation. Voici quelques propositions :

- fonds de développement : La création d'un fonds de développement spécifique à la ZLECAF peut être envisagée. Ce fonds serait alimenté par les pays membres et pourrait être utilisé pour financer des projets de développement dans les pays les moins avancés ou les plus vulnérables. Ces projets pourraient être axés sur des secteurs clés tels que l'agriculture, l'industrie, les infrastructures ou l'éducation.
- programme de transfert de technologie : Les pays les plus développés au sein de la ZLECAF pourraient mettre en place des programmes de transfert de technologie vers les pays moins avancés. Cela pourrait inclure des partenariats entre entreprises, des programmes de formation et d'échange de connaissances, ainsi que des investissements directs dans les secteurs technologiques des pays en développement.
- soutien financier aux industries naissantes : Les pays membres de la ZLECAF pourraient fournir un soutien financier aux industries naissantes des pays en développement. Cela pourrait prendre la forme de subventions, de prêts à taux préférentiels ou de mesures fiscales avantageuses. L'objectif serait d'aider ces industries à se développer et à devenir compétitives sur le marché régional.
- programme d'assistance technique : La mise en place d'un programme d'assistance technique pourrait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans des domaines clés tels que la gestion des politiques commerciales, la facilitation des échanges, la qualité des produits ou la conformité aux normes internationales. Ce programme pourrait être financé par les pays membres de la ZLECAF et mis en œuvre par des organisations régionales ou internationales spécialisées.
- promotion de l'investissement : La promotion de l'investissement dans les pays en développement peut contribuer à réduire les inégalités. Cela peut être réalisé en facilitant les partenariats public-privé, en offrant des incitations fiscales ou en créant des zones économiques spéciales dans les pays en développement. Ces mesures peuvent encourager les investissements directs étrangers et favoriser le développement économique dans ces pays.

En mettant en place ces mécanismes de compensation, la ZLECAF peut contribuer à réduire les inégalités économiques entre les pays membres et à promouvoir une intégration économique plus équilibrée au sein de la zone de libre-échange continentale africaine.

## 5.2. Investissements dans les infrastructures et la connectivité régionale

### 5.2.1. Développement des infrastructures de transport et de communication

Le développement des infrastructures de transport et de communication au sein de la ZLECAF est essentiel pour favoriser les échanges commerciaux, stimuler la croissance

économique et réduire les inégalités entre les pays membres. Voici quelques mesures qui peuvent être prises dans ce sens :

- amélioration des infrastructures routières : Il est important d'investir dans la construction et la modernisation des routes afin de faciliter le transport des marchandises entre les pays membres de la ZLECAF. Cela peut inclure la construction de nouvelles routes, la réhabilitation des routes existantes, ainsi que la mise en place de systèmes de péage et de contrôle de la circulation pour assurer une gestion efficace des flux de transport.
- développement des infrastructures ferroviaires : Le développement des réseaux ferroviaires peut permettre un transport plus rapide et plus efficace des marchandises à travers la ZLECAF. Cela peut inclure la construction de nouvelles lignes ferroviaires, la modernisation des infrastructures existantes, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion du trafic et de sécurité ferroviaire.
- expansion des infrastructures portuaires : Les ports jouent un rôle clé dans le commerce international. Il est donc important de développer et d'agrandir les infrastructures portuaires au sein de la ZLECAF. Cela peut inclure l'extension des quais, l'amélioration des équipements de manutention, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion des flux de marchandises et de sécurité portuaire.
- renforcement des infrastructures aéroportuaires : Les aéroports sont également des points d'entrée et de sortie importants pour le commerce international. Il est donc nécessaire de renforcer les infrastructures aéroportuaires au sein de la ZLECAF. Cela peut inclure l'agrandissement des terminaux, l'amélioration des pistes d'atterrissage, ainsi que la mise en place de systèmes de gestion du trafic aérien et de sécurité aéroportuaire.
- développement des infrastructures de communication : Les infrastructures de communication, telles que les réseaux de télécommunications et les câbles sous-marins, sont essentielles pour faciliter les échanges d'informations et les transactions commerciales au sein de la ZLECAF. Il est donc important de développer ces infrastructures et de les rendre accessibles à tous les pays membres.

En investissant dans le développement des infrastructures de transport et de communication, la ZLECAF peut favoriser l'intégration économique régionale, stimuler le commerce intra-africain et contribuer au développement économique et social de tous les pays membres.

#### 5.2.2. Promotion de la coopération régionale pour faciliter les échanges

La promotion de la coopération régionale est essentielle pour faciliter les échanges au sein de la ZLECAF. Voici quelques mesures qui peuvent être prises pour promouvoir cette coopération :

- mise en place de mécanismes de coordination : Il est important de mettre en place des mécanismes de coordination entre les pays membres de la ZLECAF afin de faciliter les échanges commerciaux. Cela peut inclure la création d'un secrétariat régional chargé de coordonner les activités liées à la ZLECAF, ainsi que la mise en place de comités et de groupes de travail pour discuter des questions commerciales et résoudre les problèmes éventuels.
- harmonisation des réglementations commerciales : Pour faciliter les échanges au sein de la ZLECAF, il est nécessaire d'harmoniser les réglementations commerciales entre les pays membres. Cela peut inclure l'adoption de normes communes, la simplification des procédures douanières, ainsi que la mise en place de mécanismes de reconnaissance mutuelle des certifications et des normes de qualité.
- facilitation des procédures douanières : Les procédures douanières peuvent constituer un obstacle majeur aux échanges commerciaux. Il est donc important de mettre en place des mesures visant à faciliter ces procédures, telles que la simplification des formalités douanières, la réduction des délais de dédouanement, ainsi que la mise en place de guichets uniques pour les formalités douanières.
- promotion de la connectivité commerciale : Il est essentiel de promouvoir la connectivité commerciale entre les pays membres de la ZLECAF. Cela peut inclure la mise en place de



corridors commerciaux, la création de zones économiques spéciales, ainsi que le développement des infrastructures de transport et de communication mentionnées précédemment.

- renforcement des capacités commerciales : Pour faciliter les échanges au sein de la ZLECAF, il est important de renforcer les capacités commerciales des pays membres. Cela peut inclure la formation des acteurs économiques aux règles et procédures commerciales, le renforcement des institutions chargées du commerce, ainsi que le soutien aux petites et moyennes entreprises pour accéder aux marchés régionaux.

En promouvant la coopération régionale, la ZLECAF peut faciliter les échanges commerciaux, stimuler la croissance économique et favoriser le développement durable au sein de la région.

### 5.3. Harmonisation des réglementations et des normes

#### 5.3.1. Simplification des procédures douanières et des formalités administratives

La simplification des procédures douanières et des formalités administratives au sein de la ZLECAF est essentielle pour faciliter les échanges commerciaux et encourager l'intégration régionale. Voici quelques mesures qui peuvent être prises dans ce sens :

- harmonisation des réglementations douanières : Il est important d'harmoniser les réglementations douanières entre les pays membres de la ZLECAF. Cela peut inclure l'adoption de procédures douanières communes, la standardisation des documents requis pour le dédouanement des marchandises, ainsi que l'harmonisation des taux de droits de douane.
- simplification des formalités douanières : Il est nécessaire de simplifier les formalités douanières pour réduire les délais de dédouanement et faciliter les échanges commerciaux. Cela peut inclure la réduction des documents requis pour le dédouanement, la simplification des procédures de déclaration en ligne, ainsi que la mise en place de guichets uniques pour les formalités douanières.
- utilisation des technologies de l'information : Les technologies de l'information peuvent jouer un rôle clé dans la simplification des procédures douanières et des formalités administratives. Il est important de promouvoir l'utilisation des systèmes informatisés pour la déclaration en douane, le suivi des marchandises et la communication entre les acteurs du commerce.
- formation et sensibilisation : Il est essentiel de former les acteurs économiques aux procédures douanières et aux formalités administratives de la ZLECAF. Cela peut inclure la formation des importateurs et exportateurs sur les règles et procédures douanières, ainsi que la sensibilisation des fonctionnaires douaniers aux enjeux de la simplification des procédures.
- échange d'informations : Il est important de promouvoir l'échange d'informations entre les administrations douanières des pays membres de la ZLECAF. Cela peut inclure la mise en place de systèmes d'échange d'informations en temps réel, la création de bases de données communes sur les règles et procédures douanières, ainsi que la coordination des contrôles douaniers pour éviter les redondances.

En simplifiant les procédures douanières et les formalités administratives au sein de la ZLECAF, on peut réduire les coûts et les délais liés aux échanges commerciaux, ce qui favorisera l'intégration régionale et stimulera la croissance économique.

#### 5.3.2. Adoption de normes communes pour faciliter les échanges

L'adoption de normes communes est en effet essentielle pour faciliter les échanges au sein de la ZLECAF. Voici quelques domaines dans lesquels l'adoption de normes communes peut être bénéfique :

- normes techniques : L'adoption de normes techniques communes facilite la compatibilité des produits et des services entre les pays membres de la ZLECAF. Cela permet de réduire les obstacles techniques au commerce et de favoriser l'interopérabilité des produits.
- normes sanitaires et phytosanitaires : L'adoption de normes sanitaires et phytosanitaires communes garantit la sécurité des produits alimentaires et agricoles échangés au sein de la

ZLECAF. Cela facilite également la reconnaissance mutuelle des certifications et des contrôles sanitaires, ce qui réduit les coûts et les délais liés aux contrôles aux frontières.

- normes de qualité : L'adoption de normes de qualité communes permet d'assurer la conformité des produits aux exigences du marché. Cela facilite la confiance des consommateurs et favorise le développement du commerce intra-régional.
- normes environnementales : L'adoption de normes environnementales communes favorise le développement durable et la protection de l'environnement au sein de la ZLECAF. Cela permet également d'éviter les distorsions de concurrence liées à des normes environnementales différentes entre les pays membres.
- normes de sécurité : L'adoption de normes de sécurité communes facilite la circulation des marchandises et des personnes au sein de la ZLECAF. Cela permet de réduire les contrôles de sécurité aux frontières et de faciliter les échanges commerciaux.

L'adoption de normes communes au sein de la ZLECAF nécessite une coordination et une harmonisation entre les pays membres. Cela peut être réalisé à travers des mécanismes de consultation et de négociation, ainsi que par le renforcement des capacités des institutions responsables de l'élaboration et de l'application des normes.

## CONCLUSION

La libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré est un objectif essentiel pour promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) offre une opportunité unique de réaliser cet objectif en créant un marché commun et en facilitant les échanges entre les pays africains.

Cependant, pour que la ZLECAF soit véritablement bénéfique pour tous les acteurs économiques africains, il est essentiel de surmonter certains défis. Tout d'abord, il est nécessaire d'investir dans les infrastructures de transport et de logistique pour faciliter les échanges commerciaux. Cela permettra de réduire les coûts et les délais de transport, ce qui favorisera le commerce intra-africain.

Ensuite, il est important de s'attaquer aux barrières non tarifaires qui entravent le commerce intra-africain. Cela implique de simplifier les procédures douanières, de réduire la bureaucratie et de lutter contre la corruption. Il est également essentiel de renforcer les capacités des entreprises africaines, en particulier des petites et moyennes entreprises, pour qu'elles puissent se conformer aux normes et aux exigences du marché régional.

Par ailleurs, il est crucial de promouvoir une concurrence équitable entre les entreprises africaines et étrangères. Cela peut être réalisé en mettant en place des réglementations et des mécanismes de contrôle appropriés pour éviter les pratiques anticoncurrentielles et garantir que les entreprises africaines puissent rivaliser sur un pied d'égalité.

Enfin, il est essentiel de veiller à ce que les bénéfices du commerce intra-africain soient répartis de manière équitable entre les pays membres de la ZLECAF. Cela nécessite la mise en place de mécanismes de solidarité et de coopération pour soutenir les pays les moins développés et les plus vulnérables.

En définitive, la libération d'un commerce intra-africain juste et équilibré est un processus complexe qui nécessite des efforts concertés de la part des gouvernements, des entreprises et des organisations régionales. La ZLECAF offre une opportunité unique de réaliser cet objectif, mais il est essentiel de surmonter les défis mentionnés précédemment pour que tous les acteurs économiques africains puissent bénéficier pleinement des opportunités offertes par cette zone de libre-échange continentale.

Ainsi pour promouvoir un commerce intra-africain juste et équilibré dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), l'étude recommande la priorisation des facteurs suivants :

- l'investissement dans les infrastructures ;
- la simplification des procédures douanières ;

- le renforcement des capacités des entreprises ;
- la promotion de la concurrence équitable ;
- la facilitation de la mobilité des personnes ;
- la promotion de la coopération régionale.

En mettant en œuvre ces recommandations, la ZLECAF peut jouer un rôle clé dans la promotion d'un commerce intra-africain juste et équilibré, favorisant ainsi le développement économique et social de l'Afrique dans son ensemble.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- African Continental Free Trade Area (AfCFTA): Opportunities and Challenges for Africa's Industrialization, edited by Adeolu Adewuyi and Rafiu Adewale Aregbeshola (2021)
- The African Continental Free Trade Area: Making It Work for Africa, edited by Paul Brenton, Mombert Hoppe, and Vijaya Ramachandran (2020)
- African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects, edited by Francis Matambalya and Andrew Mold (2020)
- The African Continental Free Trade Area: Legal and Institutional Framework, edited by James Thuo Gathii, Tomer Broude, and Won Kidane (2020)
- The African Continental Free Trade Area: Making It Happen, edited by Paul Brenton, Mombert Hoppe, and Vijaya Ramachandran (2019)